RÉFLEXIONS AUTOUR DES CÉRÉMONIES DU 11 NOVEMBRE DANS LES ÉCOLES ET ÉTABLISSEMENTS

30 septembre 2026|Catégories : ACTUALITÉS

« Peut-être j'aurai ma chance aussi » : est-ce là l'objectif ?

Dans la chanson *Qu'as-tu appris à l'école ?*, chantée par Graeme Allwright, un père interroge son fils sur ce qu'il a appris à l'école. Au dernier couplet, l'enfant répond, avec innocence :

J'ai appris que la guerre n'est pas si mal
Qu'il y a des grandes et des spéciales
Qu'on s'bat souvent pour son pays
Et p't'être j'aurai ma chance aussi

C'est ça qu'on m'a dit à l'école Papa
C'est ça qu'on m'a dit à l'école

Difficile de ne pas penser à ce couplet à la lecture de la circulaire du 2 juillet dernier, à propos de la « mise en œuvre d'une cérémonie commémorative dans les écoles et établissements d'enseignement scolaire de l'armistice du 11 novembre »[1].

Car dans un contexte marqué par la multiplication des « classes défense », par une référence de plus en plus insistante aux « risques » pesant sur la nation[2], et par une rhétorique sécuritaire qui irrigue désormais les discours officiels sur l'école, l'invitation du ministre à commémorer le 11 novembre dans chaque établissement mérite qu'on s'y arrête.

L'école doit-elle préparer les jeunes à conquérir des droits ou des territoires ?

La circulaire du ministre fait référence à « un héritage collectif » et à « une mémoire commune », oui… mais

1
2

lesquels ?

Il s'agit manifestement pour le ministre d'évoquer la mémoire des conflits armés, définis dans la circulaire comme « *des moments où la Nation a été mise à l'épreuve et où sa cohésion a dû s'incarner* ».

Les guerres auraient donc, par essence, cette vertu de générer de la cohésion non seulement durant l'épreuve mais aussi dans les siècles des siècles, puisque la circulaire précise que « la transmission de l'histoire et de la mémoire de ces épreuves collectives participe de la cohésion nationale ».

Or, ce que les peuples ont construit de positif ensemble, ce que les générations devraient se transmettre avec une légitime fierté, c'est surtout la mémoire des conquêtes démocratiques et sociales : la Sécurité sociale[3], le droit de vote des femmes, les congés payés, l'école publique, laïque et démocratique elle-même…

Autant de batailles gagnées non pas par les armes, mais par l'organisation collective et la lutte sociale.

La mémoire nationale commune devrait mettre en avant, en particulier à l'école, ce que les peuples ont conquis pour améliorer leurs conditions et leurs droits. Elle ne devrait pas laisser croire que les guerres pourraient avoir une quelconque vertu cathartique.

L'école n'a pas à exalter un récit national qui glorifierait les champs de bataille et d'absurdes boucheries telles que la guerre de 14-18.

Toutes les guerres ne se valent pas

Faut-il le rappeler ? Toutes les morts sont déplorables. Mais toutes les guerres ne se valent pas.

Mettre sur le même plan une guerre coloniale et une guerre de libération nationale, par exemple, c'est évidemment trahir l'histoire.

Présenter la Première Guerre mondiale comme un modèle

3

de sacrifice héroïque, c'est faire violence à la vérité historique.

Les historiens, eux, ne confondent pas « récit national » et analyse scientifique. Ils distinguent les contextes, les causes, les responsabilités, les rapports de force.

C'est leur méthode, c'est leur rigueur, c'est leur apport irremplaçable.

L'école doit s'appuyer sur eux et non sur une vulgate supposément patriotique qui confond enseignement et endoctrinement.

Anciens combattants et partenaires locaux : quel risque de dérives ?

Le ministre, dans sa circulaire, précise que dans le cadre de la préparation de ces cérémonies le directeur d'école ou le chef d'établissement « *peut également solliciter les autres référents et personnes-ressources identifiés aux niveaux académique et départemental, parmi lesquelles le délégué militaire départemental (DMD). Il peut enfin faire appel aux personnels volontaires, notamment aux réservistes opérationnels ou citoyens. À l'initiative de la directrice ou du directeur d'école, de la cheffe ou du chef d'établissement, les associations du monde combattant et les élus locaux, en particulier le correspondant défense de la commune, peuvent être invités à s'associer à cette démarche dans un cadre adapté aux objectifs définis par la communauté éducative*. »

Cela s'inscrit de toute évidence dans un mouvement général de rapprochement de l'école et de l'armée que l'échec fort bienvenu du SNU n'a que partiellement ralenti.

Mais, en l'espèce, il nous faut alerter sur les risques spécifiques liés à l'intervention possible de ces partenaires extérieurs (réservistes, associations du monde combattant, élus locaux), en particulier -mais non exclusivement- dans certaines communes aujourd'hui dirigées par l'extrême droite.

En effet, qui garantit que le « partenaire local » en question ne viendra pas instrumentaliser la commémoration à des fins idéologiques ?

Certes, la circulaire précise que ces interventions devront s'effectuer « *dans un cadre adapté aux objectifs définis par la communauté éducative »,* mais un directeur d'école, par exemple, pourra-t-il empêcher un élu local d'extrême droite qui le souhaiterait de faire l'éloge, au hasard, des « héros » la guerre d'Algérie, en exaltant, pourquoi pas, la « mission civilisatrice de la colonisation » ?

Est-ce que ce serait réellement de nature à construire une « mémoire commune » et à renforcer la « cohésion nationale » ?

A ce sujet, l'inquiétude nous semble légitime, d'autant qu'on ne peut s'empêcher de noter une proximité troublante entre cette initiative ministérielle et certains éléments du programme du Rassemblement national sur l'école : exaltation du roman national, valorisation du sentiment patriotique, méfiance à l'égard de l'approche critique.

Notre soutien aux inspectrices et inspecteurs qui refuseront de relayer cette injonction

Les enseignants, par la voix de leurs organisations syndicales, se sont déjà prononcés. Ainsi, le SNUipp_FSU « dénonce l'instrumentalisation qui est faite des personnels et des élèves. Loin de permettre de travailler à une culture de paix, les consignes s'apparentent surtout à une imitation des cérémonies militaires avec la volonté d'exalter un sentiment nationaliste dans un contexte international belliqueux et instable ». Au diapason de ces prises de position syndicales, le SNES-FSU demande, quant à lui, le retrait de la circulaire et de son guide.

Il appartient désormais aux inspectrices et inspecteurs de ne pas se faire les relais d'une injonction contestée par les personnels et leurs organisations syndicales. Le SUI-FSU soutiendra les collègues qui refuseront de faire pression sur les équipes pour en imposer la mise en œuvre.

L'école de la République n'a pas vocation à préparer la guerre.

Pour finir, puisque nous avons commencé notre réflexion par une chanson, nous terminerons par une autre : la Chanson de Craonne, ce chant né dans la boue des tranchées de 14-18, longtemps interdit, enfin réhabilité.

En particulier, son dernier couplet et son refrain final disent, mieux que nous ne saurions le faire, ce que la guerre de 14 fut vraiment et à qui elle profita.

A ce titre, cette chanson nous semble constituer un matériau de premier choix pour les professeurs qui souhaiteront travailler sur les commémorations du 11 novembre :

C'est malheureux d'voir sur les grands boulevards

Tous ces gros qui font la foire

Si pour eux la vie est rose

Pour nous c'est pas la même chose

Au lieu d'se cacher tous ces embusqués

F'raient mieux d'monter aux tranchées

Pour défendre leur bien, car nous n'avons rien

Nous autres les pauv' purotins

Tous les camarades sont enterrés là

Pour défendr' les biens de ces messieurs-là

Ceux qu'ont l'pognon, ceux-là r'viendront

Car c'est pour eux qu'on crève

Mais c'est fini, car les trouffions

Vont tous se mettre en grève

Ce s'ra votre tour, messieurs les gros

De monter sur le plateau

Car si vous voulez faire la guerre

Payez-la de votre peau

Voilà ce que l'école devrait transmettre. Non pas la gloire des batailles, mais l'exigence

lucide et collective que plus jamais cela ne recommence. Non pas l'obéissance au sacrifice, mais l'esprit critique qui permet de le refuser – et de savoir, toujours, au nom de qui et de quoi on vous demande de mourir.

Et comme il est écrit sur un des plus beaux des monuments aux morts pacifiste, celui d'Equeurdreville dans la Manche : «QUE MAUDITE SOIT LA GUERRE ! »

Antonello Lambertucci

https://www.education.gouv.fr/bo/2026/Hebdo27/MENE2614920C

Dans le texte de la circulaire, par exemple, on mentionne « un environnement international marqué par des formes renouvelées de conflictualité »

Dans le cadre du programme du CNR, la généralisation de la Sécurité Sociale, incluant les retraites, date d'avril 1946. Une célébration de cet anniversaire aurait eu davantage de sens, en termes de « cohésion nationale », qu'une célébration guerrière ; par ailleurs, en termes de « mémoire commune », les conquis sociaux du CNR sont un sujet moins « clivant » que, par exemple, les guerres coloniales que la France a menées durant la deuxième partie du vingtième siècle pour lesquelles, si travail des historiens est riche et approfondi, le « travail de mémoire » reste largement à faire.